



## 1<sup>ère</sup> Course de côte VHC Règlement particulier sportif 6 et 7 septembre 2025

L'association Sportive de l'Automobile Club de la Moselle organise les 6 et 7 septembre 2025, avec le concours de l'Ecurie du Donon, de la Municipalité de Saint-Quirin, sous le haut patronage de Monsieur le Président de la Région Grand Est, de Monsieur le Président du Conseil départemental de la Moselle, et de Monsieur le Président de la Communauté de communes de Sarrebourg Moselle-Sud, une épreuve de compétition automobile régionale PEA dénommée :

### 1<sup>ère</sup> COURSE DE COTE VHC

Cette compétition compte pour : la Coupe de France de la Montagne 2026 coefficient 2, et le Championnat des courses de côte de la Ligue Grand Est 2025.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Grand Est du sport automobile sous le numéro 33 en date du 28/05/ 2025, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 434 en date du 28/05/ 2025.

Adresse du secrétariat de l'épreuve jusqu'au 5 septembre 2025 : M. Bernard VOGEL

Adresse : 21, Domaine de Largentier, 57155 MARLY, Tél : 06/80/03/28/48

Mail : bernard.vogel@hotmail.com

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.**

## ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

### 1.1P. OFFICIELS

Idem règlement pour les modernes, sauf :

- Daniel BLANQUIN : Directeur de Course, licence n°1941, 03/08
- Jean-Michel HENRY : Chargé des relations avec les concurrents, licence n°15551, 03/08

## 1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements : Mardi 2 septembre 2025 à 24h00 (cachet de la poste faisant foi)

Publication de la liste des engagés : Jeudi 4 septembre 2025 à 17h00

Vérifications administratives : Samedi 6 septembre 2025 de 10h30 à 12h00 et de 13h00 à 18h00 au Camping de Saint Quirin

Vérifications techniques : Samedi 6 septembre 2025 de 10h45 à 12h00 et de 13h15 à 18h15 au camping de Saint Quirin

Affichage de la liste partielle des concurrents autorisés à prendre part aux essais non chronométrés : samedi 6 septembre 2025 à 12h45.

### **Aucune vérification ne sera effectuée le dimanche 7 au matin.**

Briefing des Commissaires : .....samedi 6 septembre 2025 à 12h45 au camping de Saint Quirin

Essais non chronométrés : .....Samedi 6 septembre 2025 de 13h00 à 18h00.

Essais non chronométrés : .....Dimanche 7 septembre 2025 de 08h00 à 8h40.

### **Les essais non-chronométrés du dimanche sont réservés aux concurrents n'ayant pas effectué au moins une montée d'essai le samedi.**

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais chronométrés le dimanche 7 septembre à 8h45.

Essais chronométrés : Dimanche 7 septembre 2025 à partir de 8h50

**Briefing écrit remis aux** des pilotes samedi 6 septembre 2025 aux vérifications administratives contre émargement.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course : dimanche 7 septembre 2025 à 10h30.

## **Course**

- 1<sup>ère</sup> montée dimanche 7 septembre 2025 à partir de 10h40
- 2<sup>ème</sup> montée dimanche 7 septembre 2025 à partir de 14h00
- 3<sup>ème</sup> montée dimanche 7 septembre 2025 à partir de 15h15
- 4<sup>ème</sup> montée dimanche 7 septembre 2025 à partir de 16h30

**La 4<sup>ème</sup> montée sera effectuée en fonction des aléas de la course**

**Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.**

Affichage des résultats provisoires : 30mn après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.

Remise des prix : Dimanche 7 septembre 2025, 30 minutes après la fin du délai de réclamation, au camping de Saint Quirin.

A l'issue de la dernière montée de course, dès la redescente, les concurrents seront soumis au régime du parc fermé sur le parcours de la course pendant le délai de réclamation.

Réunions du Collège des Commissaires sportifs : 1<sup>ère</sup> Réunion, samedi 6 septembre 2025, 17h00 au camping de Saint Quirin.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

### 1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives : Samedi 6 septembre 2025 de 10h30 à 12h00 et de 13h00 à 18h00

Vérifications techniques : Samedi 6 septembre 2025 de 10h45 à 12h00 de 13h15 à 18h15

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage du Donon, 57560 ABRESCHVILLER.

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

**Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le samedi 6 septembre 2025 à 18 heures.**

### 1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Par le seul fait de son engagement, tout concurrent adhère sans restriction au présent règlement ainsi qu'aux règlements établis par la FFSA et déclare en acceptant toutes les dispositions, ainsi que les décisions de son organisateur pour les cas non prévus (force majeure, etc...).

Tout concurrent ainsi qu'assistance dont l'attitude, tant au cours de l'épreuve elle-même que lors de la remise des prix, serait incorrecte, soit par ses propos, soit par ses actes (tricherie, détournement d'objets, etc...) ou encore de nature à nuire au sport automobile, pourra être exclu de l'épreuve après examen par le Collège des Commissaires Sportifs, sans préjudice des sanctions dont il pourra faire l'objet de la part de la FFSA.

#### **Dans les parcs concurrents il est demandé à ces derniers :**

- De disposer d'un extincteur pour foyer A, B, C d'une capacité de 5kg minimum et ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- De disposer sous chaque voiture de compétition une bâche étanche résistante aux hydrocarbures. Sa surface minimum devra être de 3 mètres sur 5 mètres.
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets.

**La pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche dans le parc est de 200€ et/ou 400€.**

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte

## ARTICLE 3P. CONCURRENTE ET PILOTES

### 3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Mme Patricia BILLAT, rue principale, 57870 WALSCHEID, adresse mail :

[ecuriedudonon@gmail.com](mailto:ecuriedudonon@gmail.com), Tél 06 81 93 38 51.

Les droits d'engagement sont fixés à **300€**, réduits à **150€**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur et à **130€** pour les concurrents licenciés à l'ASAC Moselle.

**Ces montants sont majorés de 5€ afin de financer le Challenge des Commissaires de la Ligue Grand 'Est du Sport Automobile.**

Pour être valables, les demandes d'engagement devront **obligatoirement** être accompagnés des droits d'engagement, chèque rédigé à l'ordre de l'ASAC Moselle, ou virement bancaire. Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 50, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus individuellement de cette décision.

**Engagements reçus jusqu'au : Mardi 2 septembre 2025 à minuit (cachet de la poste faisant foi).**

**Publication de la liste des engagés : jeudi 4 septembre 2025 à 17h00.**

**Le montant de l'engagement pourra être versé par virement sur le compte suivant, libellé à l'ordre de l'ASAC MOSELLE**

**IBAN : FR76 1027 8054 3200 0200 9154 566                      BIC : CMCIFR2A**  
**Code banque : 10278                      Numéro de compte 00020091545    66                      Code**  
**guichet : 05432**

**Il sera possible de s'engager en double monte, c'est-à-dire, deux pilotes sur une même voiture.**

**Il sera possible également de participer à l'épreuve avec un titre de participation à la journée (TPRM) : 58€**

**Pour cela il faudra être titulaire du permis de conduire, et de présenter au moment des vérifications un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport automobile.**

**Pour obtenir un Titre de participation, il faut en faire la demande 15 jours au moins avant la course par mail ou par courrier à :**

**Bernard VOGEL, 21, Domaine de Largantier, 57155 MARLY**

**[Bernard.vogel@hotmail.com](mailto:Bernard.vogel@hotmail.com)**

**Tél : 06/80/03/28/48**

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 110 maximum, toutes catégories confondues, modernes et VHC.

Sont admises toutes les voitures homologuées FIA/FFSA dans les périodes, groupes et classes ci-dessous définis :

C, D, E, F, GR, G1, G2, HR, H1, H2, I, I R, J1 JR, J2.

Ces voitures sont répertoriées par GROUPE.

- GROUPE 1 - T - Tourisme
- GROUPE 2 - TC - Tourisme de Compétition
- GROUPE 3 - GT - Grand Tourisme de série
- GROUPE 4 - GTS - Grand Tourisme de Compétition
- GROUPE 5 - GTP/HST/TSRC
- GROUPE 6/7 COURSE BIPLACE
- GROUPE 8/9 COURSE MONOPLACE
- GROUPE N Voiture de Production
- GROUPE A Tourisme
- GROUPE B Grand Tourisme sauf les 7 voitures déclarées illégales, voir les articles 7/4/1 de l'annexe K en vigueur
- GROUPE C, COURSE BIPLACE
- GROUPE D, E COURSE MONOPLACE
- Groupe Classic de Compétition

### 4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

### 4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

### 4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

## ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

Publicité obligatoire (non rachetable) MOTUL

Publicité optionnelle suivant éventuel additif du Collège des Commissaires sportifs

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. PARCOURS

La 1<sup>ère</sup> course de Côte Régionale de Saint QUIRIN se déroule sur la RD 96, départ à la sortie du village de Saint QUIRIN, et arrivée au col des deux croix.

La course se déroulera en 4 montées

**L'absence à l'une ou plusieurs des montées devra être constatée par un Commissaire technique.**

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ	RD 96, sortie du village de Saint QUIRIN
Arrivée	RD 96 pk 1.9
Pente moyenne :	5,3%
Longueur du parcours :	1900 mètres

**Modalités de retour au départ :** En convoi sous les ordres de la Direction de Course.  
**Parc de départ :** Camping de Saint Quirin  
**Parc d'arrivée :** RD96 vers Lettenbach

#### **6.2P. ROUTE DE COURSE**

Sur la RD 96 après la sortie du village de Saint Quirin, direction Lettenbach/Abreschviller.

#### **6.3P. FILE DE DEPART**

Les conducteurs devront se ranger en file de départ, dans l'ordre décroissant des numéros, au minimum 10mn avant l'heure de départ en pré grille

#### **6.4P. SIGNALISATION**

Voir règlement standard des courses de côte.

#### **6.5P. PARC CONCURRENT**

Le parc des concurrents situé au camping de Saint Quirin sera accessible à partir du Samedi 6 septembre 2025 à 08h00.

#### **Dans le parc des concurrents il est demandé à ces derniers :**

- De disposer d'un extincteur pour foyer A, B, C d'une capacité de 5kg minimum et ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- De disposer sous chaque voiture de compétition une bâche étanche résistante aux hydrocarbures. Sa surface minimum devra être de 3 mètres sur 5 mètres.
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets.

**La pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche dans le parc est de 200€ et/ou 400€.**

#### **6.6P. PARC FERME FINAL**

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé sur la RD 96 après la redescente de la dernière montée, sur la route de la digue de l'étang du camping après la redescente de la dernière montée.

#### **6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS**

Le tableau d'affichage sera placé :

- Pendant les vérifications : au camping de Saint Quirin, parc des concurrents
- Pendant les essais et la course : au camping de Saint Quirin, parc des concurrents
- Pendant le délai de réclamation après l'arrivée : au camping de Saint QUIRIN, parc des concurrents

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

#### **6.8P. PERMANENCE**

Pendant la compétition, une permanence se tiendra à la Ligne de Départ pendant toute la manifestation.

Téléphone permanence n° 06/80/48/69/23

Centre de secours le plus proche : ABRESCHVILLER - Téléphone n° 18.

## ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

### 7.1P. ESSAIS

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essai de bout en bout

### 7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux Pilotes écrite (briefing) sera remise aux Pilotes **contre émargement** aux vérifications administratives, et si **INDISPENSABLE** un briefing oral aura lieu ligne de départ et en cas de pluie au camping de Saint Quirin dimanche 7 septembre 2025 à 10h35. (Invitation par la sonorisation de l'épreuve).

La présence de tous les Pilotes et des Commissaires Chefs de poste y **est obligatoire avec émargement**.

### 7.3P. COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte. Départ par feux tricolores.

### 7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

L'échauffement des pneumatiques par déplacement de la voiture est **INTERDIT en pré grille & grille de départ. Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.**

## ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte VHC

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

### ***Pour les essais chronométrés***

Le classement des essais s'effectuera sur la base du meilleur temps des essais. Afin de faciliter le déroulement de la compétition, le départ des montées de course se fera dans l'ordre du classement des essais, le concurrent le plus lent partant en premier.

### ***Pour la course***

La compétition se disputera en 4 montées, si le timing le permet, et le classement s'effectuera sur le meilleur temps réalisé sur une montée. Pour prétendre à être classés, les concurrents devront avoir effectué au moins une montée de course.

**Il ne sera pas établi de classement général.** La non-participation à une ou deux montées de course devra être constatée par un commissaire technique.

Les classements seront établis de la façon suivante :

- Un classement séparé pour chacun des groupes 1, 2, 3, 4, 5, 6/7, 8/9
- Un classement séparé pour chacune des classes.
- Un classement séparé pour les voitures des groupes N, A, (J1). B, Classic.

### ***Groupe Classic de Compétition***

Un classement hors Championnat sera établi pour le groupe Classic de compétition selon la réglementation. Les voitures Classic de compétition ne devront jamais figurer dans aucun des classements (séries, groupes, classes).

## ARTICLE 10P. PRIX

**1 engagement pour 2026 sera offert par tirage au sort parmi l'ensemble des engagés, lors de la remise des prix. Il faudra impérativement être présent pour pouvoir prétendre au prix.**

La remise des prix se déroulera le Dimanche 7 septembre 2025, 30 minutes après la fin du délai de réclamation au camping de Saint Quirin.

Un trophée sera remis à chaque concurrent.